

**RELEVÉ de DECISIONS (et INFORMATIONS)
CNAS du 22 novembre 2021 – Visio conférence**

Présents :

Pour la CNAS : Séverine TROSSEAU (CENTRE), Jean-Luc VIALA (PACA), Ludovic LEONARD (NORM), Nicolas MARZIN (PDL), Audrey BLOCHET (AQUIT), Cécile LECLERC SPITZ (GD EST), Damien ARICKX (HDF), Marie Philippe BEUZEBOC (BRET), Mathieu CHASSEREAU (OCCIT), Emmanuel GUERIN (BRET), André WICQUART (HDF), Thomas FAURE (AURA), Wilfrid PICQUE (AURA), Sylvain PASQUIER (IDF). Brigitte GARREAU (PDL),

Absents : Frédéric CALIXTE (Ant. Guy.), Nathalie NICOLAS (GD EST), Jérôme NEVOUX (NORM).

Pour les SN : Béatrice DEL FRARI, Patricia PETIT (SN), Geoffrey BRASSART, Didier CATTART

AXES de RÉFLEXIONS	DÉCISIONS / INFORMATIONS																																																										
<p><u>CROSS NATIONAL</u></p> <p>État des lieux Informations</p>	<p>Nous maintenons le cross national au regard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soumis au pass sanitaire avec dispositifs sanitaires : protocole, charte. - Organisation confirmée par le comité 35. - Des cross organisés : permet de respecter l'article 14 des RG : minimum de 3 territoires. - Réponse aux enjeux éducatifs et de santé, notamment au regard du manque de pratique chez les jeunes, dans le respect strict des enjeux sanitaires <p>Nous restons vigilants quant aux décisions ministérielles.</p> <p>L'objectif de notre CNAS est d'envisager l'ensemble des modalités sanitaires et de qualifications (articles 18 des RG) que nous pourrons mettre en place à l'attention du réseau.</p> <p>État des lieux du réseau Ugsel au 22/11/21 :</p> <table border="1" data-bbox="363 1155 1522 2038"> <thead> <tr> <th data-bbox="363 1155 571 1189">Entité</th> <th data-bbox="571 1155 1050 1189">Cross confirmés ou réalisés</th> <th data-bbox="1050 1155 1522 1189">Cross annulés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="363 1189 571 1709" rowspan="14">Comités</td> <td align="center" data-bbox="571 1189 1050 1223">75</td> <td align="center" data-bbox="1050 1189 1522 1223">59L</td> </tr> <tr> <td align="center" data-bbox="571 1223 1050 1256">56</td> <td align="center" data-bbox="1050 1223 1522 1256">41</td> </tr> <tr> <td align="center" data-bbox="571 1256 1050 1290">26/07</td> <td align="center" data-bbox="1050 1256 1522 1290">37</td> </tr> <tr> <td align="center" data-bbox="571 1290 1050 1323">35</td> <td align="center" data-bbox="1050 1290 1522 1323">45</td> </tr> <tr> <td align="center" data-bbox="571 1323 1050 1357">78 / 92</td> <td align="center" data-bbox="1050 1323 1522 1357">49</td> </tr> <tr> <td align="center" data-bbox="571 1357 1050 1391">44</td> <td align="center" data-bbox="1050 1357 1522 1391">22</td> </tr> <tr> <td align="center" data-bbox="571 1391 1050 1424">53</td> <td align="center" data-bbox="1050 1391 1522 1424">72</td> </tr> <tr> <td align="center" data-bbox="571 1424 1050 1458">85 (relais)</td> <td align="center" data-bbox="1050 1424 1522 1458">50</td> </tr> <tr> <td align="center" data-bbox="571 1458 1050 1491">28</td> <td></td> </tr> <tr> <td align="center" data-bbox="571 1491 1050 1525">31</td> <td></td> </tr> <tr> <td align="center" data-bbox="571 1525 1050 1559">81 (inter comité)</td> <td></td> </tr> <tr> <td align="center" data-bbox="571 1559 1050 1592">84</td> <td></td> </tr> <tr> <td align="center" data-bbox="571 1592 1050 1626">14</td> <td></td> </tr> <tr> <td align="center" data-bbox="571 1626 1050 1659">61</td> <td></td> </tr> <tr> <td align="center" data-bbox="363 1659 571 2038">Territoires</td> <td align="center" data-bbox="571 1659 1050 2038">62</td> <td align="center" data-bbox="1050 1659 1522 2038">CVL</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="center" data-bbox="571 1783 1050 1816">AURA</td> <td align="center" data-bbox="1050 1783 1522 1816">BRETAGNE</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="center" data-bbox="571 1816 1050 1850">IDF</td> <td align="center" data-bbox="1050 1816 1522 1850">PDL</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="center" data-bbox="571 1850 1050 1883">Nelle AQUITAINE</td> <td align="center" data-bbox="1050 1850 1522 1883">HDF</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td align="center" data-bbox="1050 1883 1522 1917">PACA</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td align="center" data-bbox="1050 1917 1522 1951">NORMANDIE</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td align="center" data-bbox="1050 1951 1522 1984">GRAND EST</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td align="center" data-bbox="1050 1984 1522 2018">OCCITANIE</td> </tr> </tbody> </table>			Entité	Cross confirmés ou réalisés	Cross annulés	Comités	75	59L	56	41	26/07	37	35	45	78 / 92	49	44	22	53	72	85 (relais)	50	28		31		81 (inter comité)		84		14		61		Territoires	62	CVL		AURA	BRETAGNE		IDF	PDL		Nelle AQUITAINE	HDF			PACA			NORMANDIE			GRAND EST			OCCITANIE
Entité	Cross confirmés ou réalisés	Cross annulés																																																									
Comités	75	59L																																																									
	56	41																																																									
	26/07	37																																																									
	35	45																																																									
	78 / 92	49																																																									
	44	22																																																									
	53	72																																																									
	85 (relais)	50																																																									
	28																																																										
	31																																																										
	81 (inter comité)																																																										
	84																																																										
	14																																																										
	61																																																										
Territoires	62	CVL																																																									
	AURA	BRETAGNE																																																									
	IDF	PDL																																																									
	Nelle AQUITAINE	HDF																																																									
		PACA																																																									
		NORMANDIE																																																									
		GRAND EST																																																									
		OCCITANIE																																																									

ÉDUCER... TOUT UN SPORT !

Modalités d'organisations du cross national
Décisions

Soumis à Pass sanitaire et obligation de vérification.

Décisions :

- . Les qualifications et la répartition des quotas seront **gérées par les territoires**.
- . **Un point de vigilance** sera porté sur la préparation sportive des participants, notamment pour les élèves n'ayant pas eu l'occasion de concourir dans les phases qualificatives.
- . Pour les championnats territoriaux non organisés, **les qualifications directes des comités sont autorisées, après validation des territoires**.

Documents et dispositions adoptés par la CNAS :

- Tableau des quotas inchangé.
- Mesures sanitaires : protocole, charte (en ligne sur le site).
- Stratégie de vérification des licences : dispositif précisé sur la circulaire.

Rappel des mesures sanitaires
Informations

Mesure sanitaire de Niveau 2 :

Les activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. Toutefois, lorsque la pratique est en intérieur, les sports de contact ne peuvent être pratiqués. Et une distanciation doit être adaptée selon la pratique sportive.

L'accueil de loisirs périscolaires et les activités périscolaires sont autorisées, y compris pour les activités sportives en intérieur. Ils sont assurés dans des conditions permettant de limiter au maximum le brassage des élèves appartenant à des groupes différents et dans le strict respect des mesures sanitaires

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			

ÉDQUER... TOUT UN SPORT !

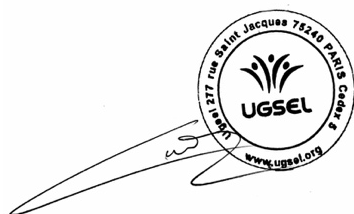
UGSEL - Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement catholique
277 rue Saint Jacques 75240 PARIS cedex 05
Tél. : 07 88 96 89 19- d-cattaert@ugsel.org

<p>Carte des mesures sanitaires au 22/11/21 Informations</p>	<p>Taux d'incidence </p> <p>Source : data.gouv.fr </p> <p>Graphique Carte</p> <p>Localisation 📍 France entière</p> <p>Mise à jour : 18/11/2021</p> <p>Taux d'incidence 171.48 📈 90.94 % en 7j</p> <p>Légende </p> <p>Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion Mayotte</p> 
<p>2/ Championnats ATHLE EN SALLE Décisions</p>	<p>Soumis au Pass sanitaire La gestion des qualifications, exceptionnelles ou non, sera appliquée conformément aux règlements. En l'absence de championnat territorial, le quota attribué au champion territorial sera donné à l'équipe ayant marqué le plus de points lors d'un championnat de comité.</p>
<p>3/ Championnats NATATION ELITE Décisions</p>	<p>Soumis au Pass sanitaire La gestion des qualifications, exceptionnelles ou non, sera appliquée conformément aux règlements. En l'absence de championnat territorial, le quota attribué au champion territorial sera donné à l'équipe ayant marqué le plus de points lors d'un championnat de comité.</p>
<p>4/ Championnats SPORTS COLLECTIFS Réflexions</p>	<p>Rappel décision de CNAS de Septembre : mesure de niveau 2 : « Les sports de contacts ne sont pas autorisés » : la définition de sports de contacts, à la majorité de la CNAS, précise que cela concerne les sports de combat. Subsistent quelques doutes quant aux activités interpénétrées ? <i>Mais, au regard de la disparité des interprétations académiques par les IA IPR, il semble difficile de se résoudre à une ligne nationale, ainsi, nous inviterons à contacter les IA IPR afin de respecter les règles et décisions académiques relatives notamment aux pratiques interpénétrées.</i></p> <p>. En l'absence de championnats qualificatifs préalables, quelles sont les possibilités et propositions pour le niveau national ? rencontres ? invitations ? sur quels critères ? quels choix en terme de faisabilité ? organisation de « plateaux » ? quels sports en extérieur ? en intérieur ? quels délais pour les phases qualificatives ?</p> <p>. En l'absence de Pass sanitaire, quelles possibilités pour le national ?</p> <p>La CNAS est en observation du réseau et se réunira pour envisager les décisions à venir : CNAS exceptionnelle prévue le 13/12/11 à 18h en visio.</p>
<p>5/ JO sur Usport Information</p>	<p>Fonctionnel à partir du 22/11/21</p>
<p>6/ Infos FISEC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Retour de l'assemblée générale de Madrid - Engagement des équipes non nominatives pour l'Autriche 2022 - Composition des commissions : première sollicitation au 1er décembre pour l'ensemble des commissions permanentes et au 8/12 avec les CTN concernées : avec Google Forms d'inscriptions.

ÉDUQUER... TOUT UN SPORT !

7/ Infos générales	<ul style="list-style-type: none"> - De nouvelles candidatures pour la CTN de Handball. - Une CTN d'aviron en cours d'élaboration. - De nombreuses commissions mixtes en cours avec les fédérations délégataires. - Poursuite du projet sur les nouvelles activités « bien être ». - Village éducatif Ugsel : mise en place de 3 stands sur le cross national. - Module de sensibilisation pour les JO : formation de l'équipe nationale. - Nouvelle version de Ucompetition. Version 1.54.2 : correction anomalie affichage édition pdf résultats par équipe et extraction presse ; amélioration tri impression dossard
8/ Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Lundi 13/12/21 : CNAS exceptionnelle - Visio - 21 et 22/01/22 : CNAS – Visio - 8/04/22 : CNAS / CTNs – Visio - 30/06 – 01/07 – 02/072022 : CNAS délocalisée – Visio

**Adjoint au secrétaire général - animation sportive
Didier CATTART**



ÉDUCER... TOUT UN SPORT !

UGSEL - Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement catholique
277 rue Saint Jacques 75240 PARIS cedex 05
Tél. : 07 88 96 89 19- d-cattaert@ugsel.org